FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 295
Moto-Club —— BEL AIR MOTO CLUB
N° d'affiliation —— 3150
Date —— 15/07/2018
Lieu —— GENOUILLE
Organisateur technique - VAILLIER WILLIAM
E-mail —— oli-robin@orange.fr
Téléphone —— 06 62 61 28 10

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- CHAMBAUD ALAIN Licence : 006238
Président du Jury ou Arbitre* ---------- NICOLAS AGNES Licence : 018221
Membre du Jury ---------- GOURMAUD DAMIEN Licence : 011917
Membre du Jury ---------- SOURISSEAU MARC Licence : 031568
Commissaire technique responsable ---- MOTHEAU PATRICK Licence : 017886
Responsable du chronométrage ---------- TEAM FLC Licence : 276503

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Mini cross	7	11	65-85	Engagement 13€- NJ1/NJ2/NJ3
85 espoir	11	16	85	Engagement 21€-NJ3/NJ3C/NCO
MX ARENA	13	99	125-500	Engagement 21€-NJ3C/NCO
VETERANS	38	99	125-500	Engagement 21€-NCO

EPREUVE FFM N° 295
VISA LMPC N° 24.18
ST-LEGER de la MARTINIERE 14-05-18

Engagement :
Site Internet ---- www.engage-sport.com
Contact --------- SONIA DEGRAEUWE
Téléphone ------- 0549079629 E-mail--- ligue-motocycliste-reg-Poitou-

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 12 €
Caution :

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... Dr REAM

Nombre de secouristes 8

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... RUFFEC 15 KMS

Temps de trajet (en min) ..... 15 MN

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... BEL AIR

Adresse ..... 86250 GENOUILLE

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	24
En manche :	20

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 850 M

Largeur minimum de la piste ..... 6 M

Largeur de la grille ..... 26 M

Longueur de la ligne droite de départ ..... 80 M

Nombre d'OCP* 16

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

EPREUVE FFM N° 295

VISA LMPC N° 24-18

ST-LEGER de la MARTINIERE 14-05-18

Visa du Moto-Club

Date :

BEL AIR MOTO-CLUB
Siège Social
Mairie
86250 GENOUILLÉ
Tél. 06 62 61 28 10
Siret 817 664 758 00015

Visa de la Ligue

Date : 14-05-2018

LMNA Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine

Signature numérique du Secrétariat P.O. de M. Patrick LAMOUREUX
E-mail : ligue-motocycliste-reg-poitou-charentes@orange.fr
Le 14/05/2018 18:19

DEGRACHE

Visa de la FFM

Date : 25/05/2018
Numéro : 18/0537

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM ——— 295
Moto-Club ——— BEL AIR
N° d'affiliation ——— 3150
Date ——— 15/07/2018
Lieu ——— GENOUILLE
Organisateur technique - VAILLIER WILLIAM
E-mail ——— oli-robin@orange.fr
Téléphone ——— 0662612810

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Date ---------- 15/07/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
le 14/07	2018			
17h00	19h00	Contrôles techniques	Toutes	2h
17h00	19h00	Contrôles administratifs	Toutes	2h
le 15/07	2018			
07h00	08h00	Contrôles techniques	Toutes	1h
07h00	08h00	Contrôles administratifs	Toutes	1h
08H00	08H07	Essais Libres	MX ARENA 1	7 mn
08H07	08H15	Essais Chronométrés	MX ARENA 1	8 mn
08H20	08H27	Essais Libres	MX ARENA 2	7 mn
08H27	08H35	Essais Chronométrés	MX ARENA 2	8 mn
08H40	08H45	Essais Libres	VETERANS 1	5 mn
08H45	09H00	Essais Chronométrés	VETERANS 1	15 mn
09H05	09H10	Essais Libres	VETERANS 2	5 mn
09H10	09H25	Essais Chronométrés	VETERANS 2	15 mn
09H30	09H35	Essais Libres	85 ESPOIRS	5 mn
09H35	09H50	Essais Chronométrés	85 ESPOIRS	15 mn
09H55	10H05	Essais Libres	MINI CROSS 65	10 mn
10H10	10H20	Essais Libres	MINI CROSS 85	10 mn
10H20	10H30	Entracte		10 mn
10H30	10H45	Manche I	MX ARENA 1	10 mn + 1tr
10H50	11H05	Manche I	MX ARENA 2	10 mn + 1tr
11H10	11H30	Manche I	VETERANS 1	15 mn + 1tr
11H35	11H55	Manche I	VETERANS 2	15 mn + 1tr
12H00	12H20	Manche I	85 ESPOIRS	15 mn + 1tr
12H20	13H20	Repas		1h

EPREUVE FFM N° 295
VISA LMPC N° 24.18
St-LEGER de la MARTINIERE 14.05.2018

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

Date ---------- 15/07/2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
13H20	13H35	Manche 1	65 MINI CROSS	10 mn + 1tr
13H40	13H55	Manche 1	85 MINI CROSS	10 mn + 1tr
14H00	14H20	Manche 2	VETERANS 1	15 mn + 1tr
14H25	14H45	Manche 2	85 ESPOIRS	15 mn + 1tr
14H50	15H05	Manche 2	MX ARENA 1	10 mn + 1tr
15H10	15H25	Manche 2	MX ARENA 2	10 mn + 1tr
15H30	15H50	Manche 2	VETERANS 2	15 mn + 1tr
15H50	16H00	Entracte		10 mn
16H00	16H15	Manche 2	65 MINI CROSS	10 mn + 1tr
16H20	16H35	Manche 2	85 MINI CROSS	10 mn + 1tr
16H40	17H00	Manche 3	Finale VETERANS	15 mn + 1tr
17H05	17H25	Manche 3	85 ESPOIRS	15 mn +1tr
17H30	17H50	Manche 3	Consolante VETERANS	15 mn + 1tr
17H55	18H10	Manche 3	MX ARENA Final B	10 mn + 1tr
18H15	18H30	Manche 3	MX ARENA Final A	10 mn + 1tr
18H35	18H50	Super Final (à partir de 15 ans)	à l'américaine	12 mn + 1tr
18H50	19H15	Remise des prix		
19H30		FIN		

EPREUVE FFM N° 295

VISA LMPC N° 24.18

ST-LEGER de la MARTINIERE 14-05-18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	295
Moto-Club	BEL AIR
N° d'affiliation	3150
Date	15/07/2018
Lieu	GENOUILLE
Organisateur technique -	VAILLIER WILLIAM
E-mail	oli-robin@orange.fr
Téléphone	0662612810

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Directeur de course	CHAMBAUD ALAIN	006238
Président du Jury	NICOLAS AGNES	018221
Membre du Jury	GOURMAUD DAMIEN	011917
Membre du Jury	SOURISSEAU MARC	031568
Commissaire technique responsab	MOTHEAU PATRICK	017886
Responsable du chronométrage	TEAM FLC	276503
Commissaire technique	CLERGEREAU DANIEL	158995
Commissaire technique	DAVID JEREMY	235092
Représentant Ligue	GAUTIER PIERRE LOUIS	027957
Educateur	BACHELIER OLIVIER	002684
Commissaire de piste	BALLI CHRISTIAN	116172
	BALLI ANTHONY	292748
	BRUNETEAU JAMES	043042
	FRADET RICHARD	065119
	LAGRAVE BARRE JEANNINE	197358
	RIVAUD SOPHIA	263899
	ROUX MICHEL	021500
	SAVARIT JEAN CLAUDE	181432
	THOREAU ROGER	312989
	GENARD JEOFFREY	328304
	BRUGERE ANTHONY	328779
	LHUILLIER CATHERINE	331351
	AUGEREAU JORDAN	337653

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine - 35 -

EPREUVE FFM N° 295
VISA LMPC N° 24-18
PLEGER de la MARTINIERE 14 ... 2018

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 295
Moto-Club — BEL AIR
N° d'affiliation — 3150
Date — 15/07/2018
Lieu — GENOUILLE
Organisateur technique - VAILLIER WILLIAM
E-mail — oli-robin@orange.fr
Téléphone — 0662612810

ANNEXE
Liste des officiels

REGLEMENT PARTICULIER 2018

Fonction	Nom/Prénom	Numéro de Licence
Commissaire de piste	CHAMAILLARD EDOUARD	159001
	CHAMBAUD GUY	006239
	EVRARD MARCEL	213991

EPREUVE FFM N° 295
VISA LMPC N° 24-18
ST-LEGER de la MARTINIERE 14-05-2018

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine -335-

MC BEC AIR.

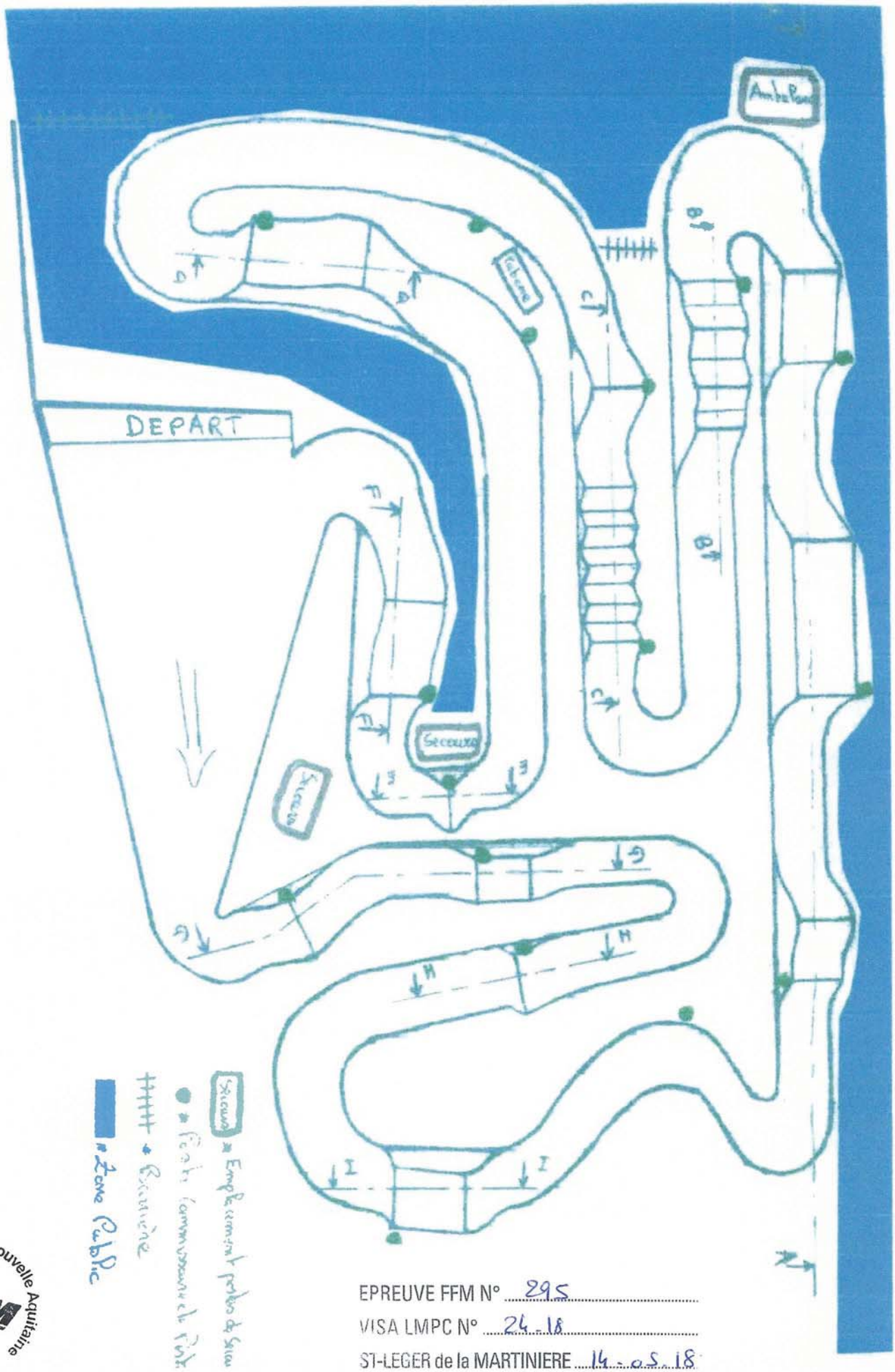

EPREUVE FFM N° 295

VISA LMPC N° 24-18

ST-LEGER de la MARTINIERE 14-05-18

Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine

FFM Poitou-Charentes

assurances LESTIENNE
spécialiste de l'assurance des sports mécaniques et loisirs motorisés

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX
Atteste par la présente que

BEL AIR MOTO CLUB
Mairie
86250 GENOUILLE

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921RT004900R-RCO784** auprès de la compagnie TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross**» se déroulant **du 15/07/2018 à 7h30 au 15/07/2018 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance qui sera établi, de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur, que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement auprès de la compagnie désignée ci-dessus, pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 7.500.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.000.000 € pour les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus autres que ceux relevant de la responsabilité automobile, avec une limitation à 250 000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 10.000 € au titre de la garantie Défense Recours.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport. Exclusion :
Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et TOKIO MARINE KILN INSURANCE LIMITED en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 23/04/2018

Signature du courtier

S.A.S ASSURANCES LESTIENNE
BP 34
51873 REIMS CEDEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fax 09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 6622 Z - orias 10053161
Email : assurances.lestienne@orange.fr

Signature de la compagnie d'assurance

25/4/18